

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 décembre 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 36

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***Séance du 18 décembre 2023***

L'an deux mil vingt trois  
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :-**

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-127-2023**

**Objet : Approbation des tarifs applicables au SPANC à compter du 01/01/2024**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord a adopté le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif par délibération n° 041-102-2017 en date du 26 juin 2017.

Il rappelle également que ce règlement prévoit 3 typologies de contrôle :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- Le contrôle dans le cadre des ventes immobilières ;
- Le contrôle dans le cadre du suivi du bon fonctionnement des installations.

Afin de pouvoir réaliser ces différentes prestations, la collectivité a confié ces missions de contrôle à un prestataire (VEOLIA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 – auparavant SAUR) dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande.

Monsieur le Vice-président rappelle que le budget du SPANC est un service public Industriel et commercial qui doit donc s'équilibrer par les recettes perçues auprès des usagers. Des coûts de gestion du service sont donc à ajouter au coût des prestations confiées.

Après avoir été présenté en commission ressources réunie le 6 décembre 2023, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil communautaire d'appliquer pour l'année 2024 les tarifs suivants pour la facturation aux usagers :

TARIFS du SPANC à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2024	TARIFS TTC	TARIFS HT *
CONTRÔLE DE CONCEPTION- IMPLANTATION	205.00 €	186.36€
CONTRÔLE DE REALISATION	220.00 €	200.00 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - VENTE	270.00 €	245.45 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - DIAG INITIAL	195.00 €	177.27 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - 2EME CONTRÔLE	146.00 €	132.73 €
CONTRE-VISITE	146.00 €	132.73 €
DEPLACEMENT RDV NON HONORE	143.00 €	130.00 €
PRELEVEMENT ET ANALYSE D'EAU	275.00 €	250.00 €

*\*les tarifs HT sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment de la prestation de contrôle.*

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces tarifs seront appliqués à toute commande de prestations passée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour celles passées avant cette date, ce sont les tarifs de la délibération n°041-125-2022 du 19 décembre 2022 qui s'appliqueront.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus pour la facturation des usagers du SPANC à compter du 01 janvier 2024 ;
- PRECISE que les commandes de prestations passées avant le 31 décembre 2023 seront assujetties aux tarifs de la délibération n°041-125-2022 du 19 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT

Le Président

Gilles CLEMENT

